

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE
DU 09/07/2024

CONVOQUES(ES) : Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BROCHIER Christiane, MORACCHINI Encarnacion, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique et MM. COULOMB Jean-Jacques, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, TABONE Paul, BERTOLOTTI Jacques.

PRESENTS(ES) : Mmes ROYER Carole, BROCHIER Christiane, POZZI Monique, BOUHAFS Hayette et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, BERTOLOTTI Jacques.

ABSENT(E) (S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E) (S) AYANT DONNE PROCURATION : MM. COULOMB Jean-Jacques, TABONE Paul et Mme MORACCHINI Encarnacion.

ABSENT(E) (S) : Mme PRATI Corinne.



ORDRE DU JOUR

⇒ **Approbation du dernier PV**

⇒ **Délibérations :**

- **2024/07/06** Approbation de la convention de partenariat financier avec le Département du Var
- **2024/07/07** Approbation de la convention de partenariat avec la CPAM du Var

⇒ **Action sociale**

- **Suite donnée aux anciens dossiers**
- **Examen des nouveaux dossiers**
- **Affaires diverses**



POINT I - APPROBATION DU DERNIER P.V.

La séance est ouverte à 18h00.

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée la désignation de Monsieur Marcel BOUTRY comme secrétaire de séance. A l'unanimité, Monsieur Marcel BOUTRY est nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 avril 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024/07/06 : CONCERNANT L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE DEPARTEMENT DU VAR

Madame la vice-présidente du CCAS fait connaître aux membres de la commission la convention ci-jointe entre le Département du Var et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Zacharie dans le cadre de leur partenariat financier au titre de l'année 2024 pour l'aide au financement du Café des Aidants.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré :

→ approuve les termes de la présente convention,

→ autorise Monsieur Jean-Jacques Coulomb, président ou Madame Carole Royer, vice-présidente, à signer la présente convention et tous les documents s'y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aucune observation

DELIBERATION N° 2024/07/07 : CONCERNANT L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM DU VAR.

Madame la vice-présidente du CCAS fait connaître aux membres de la commission la convention ci-jointe entre la CPAM du Var et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Zacharie dans le cadre de leur partenariat afin de faciliter les échanges pour les bénéficiaires entre les deux structures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré :

→ approuve les termes de la présente convention,

→ autorise Monsieur Jean-Jacques Coulomb, président ou Madame Carole Royer, vice-présidente, à signer la présente convention et tous les documents s'y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Aucune observation

POINT II – SUITE DONNEE AUX ANCIENS DOSSIERS

DOSSIERS PRESENTES A LA COMMISSION POUR INFORMATION

Les membres de la Commission sont informés de la suite réservée aux dossiers concernant l'hébergement des personnes handicapées, l'hébergement des personnes âgées, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et en établissement.

POINT III – EXAMEN DES NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIERS PRESENTES A LA COMMISSION POUR INFORMATION

Les membres de la Commission sont informés de la suite réservée aux nouveaux dossiers concernant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et en établissement, de la Complémentaire Solidaire Santé et de la Maison Départementale Des Personnes Handicapées.

POINT IV – AFFAIRES DIVERSES

Les membres de la Commission prennent connaissance de :

- Attribution de bons d'urgence
- Aide sollicitée auprès de la Croix Rouge
- Dossiers d'Obligation Alimentaire
- Dossiers de Téléassistance
- Dossiers d'aide au règlement des factures de cantine auprès du PEP83

AFFAIRES DIVERSES :

- ❖ Madame la Vice-Présidente présente le nouveau logiciel « Mon Suivi Social », utilisé par le CCAS afin de faciliter la communication dans le service et de mettre en place un suivi plus efficace pour les bénéficiaires.
C'est un outil qui permet la création de fiches individuelles pour les bénéficiaires, facilitant le suivi des entretiens, des demandes d'aides et l'enregistrement des documents pertinents.

- ❖ Madame la Vice-Présidente fait un retour sur les ateliers mémoire qui se sont tenus dans la commune du 9 janvier au 26 mars 2024. Les participants nous ont fait un excellent retour sur ces activités.

- ❖ Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que des ateliers AGE'ILLITE viennent de prendre fin sur notre commune. Une deuxième session en septembre est prévue. Madame la Vice-Présidente rappelle que ces ateliers sont entièrement gratuits pour les participants ainsi que pour la commune. Les participantes ont été ravies de pouvoir suivre ces ateliers.

- ❖ Madame la Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration d'une lettre de félicitations de Monsieur René Muselier, Président de la Région, reçue le jour même par nos services, quand aux actions engagées pour lutter contre la canicule et prendre soin des personnes les plus vulnérables. Lecture est faite de ce courrier aux membres de la Commission du Conseil d'Administration.

- ❖ Madame la Vice-Présidente annonce que le nouveau local pour le CCAS a été acheté par la commune. Des travaux d'aménagements sont prévus pendant l'été afin que le CCAS puisse déménager fin septembre ou début octobre. Une consultation avec chaque association ou organisme qui tient une permanence dans nos locaux, sera engagée afin de connaître leur volonté de rester en mairie ou de nous suivre.

- ❖ Comme l'été dernier, le CCAS se substituera à la distribution du colis alimentaire de l'ASP pendant une semaine en Août et une en septembre pour les congés de Monsieur BERTELOTTI, Vice-Président de l'ASP et responsable du secteur de Saint-Zacharie.

- ❖ La Présidente de l'association ACS+, Madame Monique POZZI, informe les membres de la commission qu'une collecte aura lieu le 27 juillet à Super U de St-Zacharie.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame la Vice-Présidente annonce que la séance est levée à 18h35.

La Vice-Présidente
Carole ROYER



Le secrétaire
Marcel BOUTRY

